



PROCÈS VERBAL

Date de la convocation :	07 avril 2025
Date d'affichage :	07 avril 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	6
Nombre de délégués excusés :	4
Nombre de délégués absent :	6
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votes :	6
Secrétaire de séance :	Romain SOLLIER

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Dorons dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison de la Coopération Intercommunale - 133 Quai Saint Réal - 73600 Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Nouare KISMOUNE, Président.

Etaient présents :

LES BELLEVILLE :	Romain SOLLIER
MOUTIERS :	Nouare KISMOUNE
SAINT MARCEL :	Sébastien SAVOV, Eric SUINO
SALINS-FONTAINE :	Alain CULLET, Stéphane PORTHEAULT

Etaient excusés :

Communauté de communes

Val Vanoise :	Jean-Yves PACHOD
HAUTECOUR :	Joseph SELLIER
LES BELLEVILLE :	Dominique DUNAND
MOUTIERS :	Florence SCARPETTA

Etaient absent :

Communauté de communes

Val Vanoise :	Jean-Marc BELLEVILLE, Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN, Florence SURELLE
HAUTECOUR :	Florian PABOEUF

ORDRE DU JOUR

1. Nomination secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025
3. Arrêt du compte de gestion 2024
4. Arrêt du compte administratif 2024
5. Affectation des résultats 2024
6. Approbation du budget primitif 2025
7. Informations, calendriers et questions diverses

Début de la séance : 18 heures

1. Nomination secrétaire de séance

Romain SOLLIER est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Le procès-verbal est approuvé.

3. Arrêt du compte de gestion 2024

Le Président rappellera qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et de lui donner quitus.

Le compte de gestion sera présenté au Comité syndical une fois le compte de gestion transmis par la trésorerie.

Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver l'arrêt du compte de gestion 2024 et de donner quitus au Trésorier.

Vote Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	-------------------	-----------------------

4. Arrêt du compte administratif 2024

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Président présentera le compte administratif au Comité syndical pour approbation.

Fonctionnement	CA 2024
Dépenses	268 071,59
Recettes	285 657,74
Résultat exercice 2024	17 586,15
Résultat 2023 reporté	90 211,95

Résultat total 2024 à reporter	107 798,10
---------------------------------------	-------------------

Investissement	CA 2024
Dépenses	391 100,36
Recettes	154 704,20
Résultat exercice 2024	-236 396,16
Résultat 2023 reporté	459 664,61
Résultat total 2024 à reporter	223 268,45

Reste à Réaliser Dépenses	12 925,37
Reste à Réaliser Recettes	0
Besoin de financement supplémentaire	12 925,37

Arrête les résultats définitifs tels que résumés

Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver l'arrêt du compte administratif 2024.

Vote Pour : 5 (le président, Nouare KISMOUNE, ne prends pas part au vote)	Contre : 0	Abstention : 0
--	-------------------	-----------------------

5. Affectation des résultats 2024

Le Président soumettra au Comité syndical pour approbation l'affectation des résultats 2024 suivante :

002 : report en Fonctionnement : 107 798,10 €

001 : report en Investissement : 223 268,45 €

Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver cette affectation.

Vote Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	-------------------	-----------------------

6. Approbation du budget primitif 2025

Le Président présentera le budget primitif 2025 au Comité syndical pour approbation.

Le CGCT fixe la date du 15 avril comme limite pour l'adoption du budget.

Le budget primitif est joint à la présente note de synthèse.

Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver le budget primitif 2025.

Vu les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

APPROUVE le budget primitif 2025 du Syndicat qui s'équilibre à :

En fonctionnement : 783 925.51 €

En investissement : 839 896.24 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

Vote Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	-------------------	-----------------------

7. Informations, calendriers et questions diverses

- Raccordement du secteur de Feissons sur Salins au réseau d'assainissement du syndicat mixte (courrier en annexe)

Les élus prennent note de cette demande.

- Informations sur l'état d'avancement du recouvrement des recettes du syndicat

Nouare Kismoune explique que, suite aux réunions entre le Trésor public, Véolia et les agents du Syndicat des Dorons, plusieurs problèmes ont été soulevés, notamment la soumission du syndicat à la TVA. De nouvelles réunions ont été programmées. Le président tiendra les élus informés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45

Le secrétaire de séance,
Romain SOLLIER



Le Président,
Nouare KISMOUNE

